

ID: 084-218400729-20241128-ARR2024_549-AR



ARRETE N°2024/549 PORTANT DESIGNATION DE M. Christophe LAUGE **EN QUALITE DE MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE DANS LES ERP**

Le Maire de la Commune de MAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la comm1ss10n consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu le décret n°2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 modifiant l'arrêté de création des commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté municipal n°2024-255 portant nomination de M. Hervé ROYER, agent municipal, en qualité de membre à la Commission de sécurité

Considérant la nécessité de désigner un deuxième agent pouvant représenter la Commune lors des commissions communales de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Christophe LAUGE, Technicien territorial, agent de la commune de Mazan, est désigné membre pour siéger avec voix délibérative au sein de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité à compter du 1er août 2024.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Mazan est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au Préfet de Vaucluse,
- Affiché et publié,
- Notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le : 13 112

Signature de l'intéressé à qui un exemplaire a été remis

Fait à Mazan, le 28 novembre 2024

Le Maire

Page 1 sur 1

Mis en ligne : Le 17/01/2025